



Kanton Bern
Canton de Berne

Examens de maturité spécialisée orientations Santé et Travail social

Guide sur le travail écrit de maturité spécialisée et
sur la présentation orale suivie d'un entretien

Valide à partir d'août 2024

Table des matières

Examens de maturité spécialisée orientations Santé et Travail social.....	1
Valide à partir d'août 2024.....	1
Aperçu du guide	4
Partie A : Travail écrit	6
1 Exigences de forme et processus de travail	6
1.1. Structure, typographie, volume et modalités de remise	6
1.2 Correction linguistique	8
1.3 Expression	8
1.4 Sources, citations, bibliographie	8
1.1 Processus de travail.....	9
2 Exigences de fond.....	9
2.1 Sujet, question directrice, objectif	9
2.2 Méthodologie	10
2.3 Réflexion sur le fond	11
2.4 Traitement des résultats et conclusions.....	12
2.5 Processus de réflexion.....	12
Partie B : Présentation orale et entretien consécutif	13
1 Contenu et forme	13
1.1 Introduction	13
1.2 Résultats	13
2 Présentation	13
2.1 Manière de présenter	13
2.2 Langue	14
2.3 Recours à des outils de présentation.....	14
3 Entretien.....	14
3.1 Connaissances spécifiques	14
3.2 Communication	14
3.3 Compétences personnelles	14
Partie C : Note des examens de maturité spécialisée et grille d'évaluation.....	15
1 Travail écrit : exigences de forme et processus de travail	15
2 Travail écrit : exigences de fond	16
3 Présentation orale et entretien consécutif.....	17
4 Évaluation	18
Partie D : Bases légales, non-respect des consignes, note globale insuffisante, répétition et compétences	19
1 Bases légales.....	19
2 Non-respect des délais et des consignes	19
3 Note globale insuffisante.....	20
4 Répétition de l'année de maturité spécialisée.....	20
5 Compétence en cas d'ambiguïtés et de cas non réglementés	20

6 Recours.....	20
Annexe	21
A1 Grille Plan du travail.....	21
A2 Déclaration de consentement	23
A3 Sources.....	24
A4 Déclaration sur l'honneur	29

Aperçu du guide

Les élèves fréquentant la maturité spécialisée orientation Santé et de la maturité spécialisée orientation Travail social obtiennent leur certificat après avoir suivi le cours d'introduction et les journées d'encadrement, réalisé avec succès un stage et réussi les examens de maturité spécialisée. Ces derniers sont constitués d'une partie écrite et d'une partie orale : un travail de maturité spécialisée et une présentation orale suivie d'un entretien. Le présent guide est une aide à la rédaction et à l'évaluation du travail écrit et de la présentation orale et de l'entretien consécutif.

Préparation

Lors de la dernière année d'école de culture générale (ECG), tous les élèves sont tenus de suivre une séance d'information sur la filière de maturité spécialisée. Les échéanciers standardisés et des informations supplémentaires sont disponibles en ligne sous www.be.ch/msp.

Calendrier

Le calendrier de toutes les étapes de l'année de maturité spécialisée jusqu'à l'obtention du diplôme est contraignant. Il est présenté dans le document « Calendrier pour les maturités spécialisées orientations Santé et Travail social ». Il existe un autre calendrier pour la maturité spécialisée intégrée à une formation dans une école supérieure.

Accompagnement

Pour rédiger leur travail écrit, les candidates et les candidats sont accompagnés sur le plan méthodologique par une enseignante ou un enseignant de leur ECG (« la référente ou le référent ECG »). Chaque ECG dispose en outre d'une personne responsable du domaine professionnel en tant qu'interlocutrice pour les questions sur la maturité spécialisée.

Examens de maturité spécialisée

Les examens de maturité spécialisée orientation Santé et orientation Travail social se composent d'un travail écrit de maturité spécialisée et de la présentation orale de ce travail, suivie d'un entretien.

Travail écrit

Le travail écrit prépare à des travaux comparables effectués dans les hautes écoles spécialisées des domaines Santé et Travail social. Il doit répondre à des critères formels (« Exigences de forme et processus de travail », p. 6 et sq. et à des critères de rédaction scientifique (« Exigences de fond », p. 9 et sq.). Le travail écrit comprend la description d'une difficulté ou d'un problème relevant de la pratique, la formulation d'une question directrice pertinente et d'un objectif, la présentation de la solution du problème et l'analyse des résultats à l'appui d'une conclusion. Pour planifier le travail écrit, il convient de se fonder sur la « Grille Plan du travail » (cf. [Annexe A1](#)).

Présentation orale et entretien consécutif

Concernant la présentation et l'entretien consécutif, l'évaluation porte en particulier sur la clarté de la présentation, sur la capacité à raisonner et à analyser les problématiques ainsi que sur la force de l'argumentation lors de l'entretien.

Évaluation

Les deux parties des examens de maturité spécialisée, à savoir le travail écrit et la présentation orale suivie de l'entretien, sont évalués par la référente ou le référent ECG et par l'experte ou l'expert du domaine professionnel concerné (voir grille d'évaluation, [Partie C](#)). Les critères d'évaluation sont décrits aux chapitres « Travail écrit » ([Partie A](#)) et « Présentation orale et entretien consécutif » ([Partie B](#)).

Conséquences en cas de non-respect des exigences

Les candidates et les candidats sont tenus d'observer les consignes. Les bases légales ainsi que les conséquences en cas de non-respect des délais et de non-réalisation des travaux sont détaillées dans la [partie D](#).

Entrée en vigueur

Le présent guide sur le travail écrit et sur la présentation orale suivie d'un entretien entre en vigueur le 1^{er} août 2024.

Partie A : Travail écrit

1 Exigences de forme et processus de travail

Les exigences se fondent sur la grille d'évaluation « Travail écrit : exigences de forme et processus de travail » de la [partie C](#).

1.1. Structure, typographie, volume et modalités de remise

1.1.1 Structure

Page de titre

- Titre : synthétiser l'objet de la recherche de manière courte et pertinente (max. 100 signes, espaces comprises). Il ne s'agit pas de la question directrice.
- Motif : travail écrit
- Auteur·e : prénom, nom, école, domaine professionnel
- Personne compétente de l'ECG : prénom, nom
- Divers : lieu, canton, date de remise

Synthèse

- Située au début du travail écrit, entre la page de titre et la table des matières
- Au maximum une page A4
- Information rapide sur le contexte de la recherche, la question directrice et l'approche adoptée
- Synthèse du message principal / des résultats
- Bilan

Table des matières

- Numérotation de tous les chapitres avec indication du numéro de la page
- Numérotation à partir de la table des matières (la page de titre et la synthèse ne sont pas numérotées)

Introduction

- Délimitation précise de l'objet de la recherche, de la problématique (question directrice) et de l'objectif du travail écrit
- Exposé de ce qui est déjà connu de la problématique
- Présentation du contexte du stage (description de l'institution / de l'entreprise et de sa position dans le contexte socio-sanitaire régional, rôle des professionnel·le·s impliqués, rôle de la ou du stagiaire et objectifs du stage)

Développement

- Explication de la problématique, de la méthode et du matériel utilisé (conception de l'étude)
- Présentation, analyse, discussion des résultats et conclusions

Conclusion

- Résumé des principaux résultats et démonstration de leur pertinence pratique

- Bilan compréhensible
- Courte réflexion sur la méthode, les résultats obtenus et les pistes pour de futurs travaux écrits

Glossaire

- Explication des termes techniques principaux utilisés dans le travail écrit

Bibliographie

- Liste de toutes les sources citées dans le travail écrit selon les règles bibliographiques (cf. [Annexe A3](#) « Sources »).

Annexe (facultative)

L'annexe contient tout le matériel utilisé pour la recherche (pour autant qu'il ne figure pas déjà dans la partie Développement). Elle peut aussi comprendre les instructions, les questionnaires, les trames de questions pour les entretiens, les données brutes, les « prompts » (utilisés pour les recherches sur des outils de génération de textes par intelligence artificielle [IA]), les tableaux ou représentations graphiques imposants, etc.

Une annexe volumineuse est structurée (numérotation des pages, chapitres, sous-chapitres, etc.). Les données personnelles sont anonymisées et les contenus repris sont signalés selon les règles bibliographiques (cf. [Annexe A3](#) « Sources »).

Déclaration sur l'honneur

L'auteure ou l'auteur atteste par sa signature qu'elle ou il a effectué elle-même/lui-même le travail, a respecté les exigences en matière de protection des données, a obtenu le consentement des patientes et des patients ou des clientes et des clients, et a indiqué soigneusement et conformément aux directives l'ensemble des sources et des aides utilisées. Les logiciels de génération de textes par IA étant des outils d'aide, ils doivent être cités correctement. Le modèle de déclaration sur l'honneur se trouve à l'[Annexe A4](#).

1.12 Typographie

Police d'écriture	Arial
Taille de police	11 pt
Interligne	15 pt ou 1,5
Alignement	à gauche ou justifié
Titres	Tous les chapitres doivent comporter un titre numéroté en chiffre arabe. Les sous-chapitres ont, quant à eux, une numérotation d'un niveau inférieur (p. ex. 1.1, 1.2, ...). Les chapitres et les sous-chapitres se distinguent par une taille de police différente.
Notes de bas de page	Les notes de bas de page apparaissent en bas de la page concernée et sont séparées du corps du texte par un trait horizontal. Elles sont numérotées de manière croissante et rédigées avec la taille de police 9 pt.

1.13 Volume

Introduction, développement et conclusion comprennent entre 40 000 et 54 000 signes (espaces comprises), soit environ 15 à 20 pages de texte. La page de titre, la synthèse, les graphiques, les tableaux, les illustrations, la table des matières, la bibliographie, le glossaire, l'annexe et la déclaration sur l'honneur ne sont pas pris en compte dans le nombre de signes.

1.14 Modalités de remise

Le travail écrit est remis au format numérique à l'ECG compétente selon les directives de celle-ci en la matière.¹ Une version compatible avec le logiciel de détection du plagiat doit également être transmise à l'ECG. La déclaration sur l'honneur doit être remise imprimée et signée à la main à l'ECG. Selon ses directives, l'école peut aussi demander la remise de deux exemplaires imprimés et reliés au maximum. Les écoles définissent les exigences formelles concernant la version numérique du travail écrit à remettre pour la détection du plagiat.

1.2 Correction linguistique

Le travail écrit est rédigé en français. Le texte doit répondre aux règles de grammaire et d'orthographe (y c. ponctuation) selon les ouvrages de référence pour la langue française (Grammaire « Le bon usage » (Goosse et Grevisse, 2016) ; dictionnaires Larousse ou Robert).

1.3 Expression

Le travail écrit est rédigé dans une langue précise, concise et claire. L'argumentation est logique et compréhensible. Le style et le choix des mots correspondent au langage technique, à l'écriture inclusive et à l'écriture scientifique de manière harmonisée.

1.4 Sources, citations, bibliographie

Le travail écrit a pour but de mener une réflexion sur une théorie ou un modèle. Comme pour un travail scientifique, les affirmations doivent être compréhensibles et vérifiables. Des pensées, informations, passages de texte ou illustrations d'auteurs et auteures non cités comme tels sont considérés comme du plagiat (cf. « Plagiat » à la [partie D](#)). Il en va de même pour les textes qui ont été rédigés à l'aide d'un outil de génération de textes par IA, tel que ChatGPT. Toutes les sources doivent figurer dans la bibliographie et être citées correctement sur le plan formel. Cette dernière, présente en fin de document, constitue une liste de toutes les sources utilisées présentées dans l'ordre alphabétique et de manière harmonisée.

La manière de citer les sources et la bibliographie suivent les normes en vigueur de l'*American Psychological Association* (APA), comme indiqué à l'annexe A3 (cf. « Sources », [Annexe A3](#)).

¹ Les écoles veillent à ce que les expertes et experts reçoivent une version électronique du travail ainsi que, sur demande, un exemplaire imprimé.

Le recours à l'intelligence artificielle (IA), en particulier à des outils de génération de textes par IA, n'est pas fondamentalement interdit mais est autorisé dans les limites d'un certain cadre. Les modalités de son utilisation doivent être clarifiées au préalable avec la référente ou le référent ECG. Tout recours à l'IA doit être mentionné dans la déclaration sur l'honneur et tout élément repris d'un résultat généré par IA doit être indiqué comme tel. La bibliographie doit aussi mentionner la description exacte de la technologie utilisée ainsi que les « prompts » employés, si nécessaire dans une annexe.

15 Processus de travail

Les délais sont définis de manière contraignante dans le document « Calendrier pour les maturités spécialisées orientations Santé et Travail social » de chaque domaine professionnel (www.be.ch/msp).

Les candidates et candidats sont responsables de l'organisation de leur travail et du respect des délais et des tâches, obligatoires et convenus. Ils sont, pour ce faire, accompagnés et soutenus par la référente ou le référent ECG. Le principe d'aller chercher soi-même les informations s'applique. Les candidates et candidats rédigent leur travail en dehors des heures de cours.

Concernant l'organisation du processus de travail, les candidates et candidats doivent respecter les étapes de travail, en commençant par le remplissage de la « Grille Plan du travail » (cf. [Annexe A1](#)). Il est particulièrement important de discuter de la question directrice avec la ou le responsable de stage, puis, plus tard, avec la référente ou le référent ECG. Lors des journées d'encadrement, du temps est prévu pour réfléchir au sujet et à la question directrice ainsi qu'aux aspects méthodologiques et formels (sources) du travail de maturité spécialisée. Il est attendu des candidates et des candidats qu'ils réalisent le travail de manière autonome, réfléchissent aux retours de leur enseignante ou enseignant et fassent preuve d'autocritique.

2 Exigences de fond

Les exigences sur le contenu se fondent sur la grille d'évaluation « Travail écrit : exigences de fond » de la partie C.

2.1 Sujet, question directrice, objectif

Le travail écrit est réalisé à l'aide de la « Grille Plan du travail » (Annexe, p. 21 à 22). Les étapes 1 à 6 du plan doivent être documentées et transmises, accompagnées du sujet et de la question directrice, à l'ECG compétente. Le travail a pour point de départ un problème relevant de la pratique, une situation liée à la patientèle ou à la clientèle ou une difficulté particulière rencontrée lors du stage. Il doit permettre d'obtenir des résultats qui approfondissent la compréhension des candidates et des candidats sur des problématiques d'ordre professionnel qui peuvent être utiles dans le travail quotidien.

Pour leur travail écrit, les candidates et candidats définissent un problème, déterminent les problématiques spécifiques qui en découlent et fixent un objectif, dans les limites de leurs possibilités et capacités. Ensuite, ils délimitent le sujet et formulent la question directrice.

Les candidates et les candidats discutent avec leur responsable de stage des six premiers points du plan du travail et des méthodes de collecte des données possibles au sein de

l'entreprise/l'institution. Les journées d'accompagnement leur permettent d'obtenir des conseils spécialisés sur les thèmes et questions directrices envisageables. Par la suite, les candidates et candidats envoient la « Grille Plan du travail » contenant les six premières étapes documentées ainsi que le sujet et la question directrice à leur ECG et à la référente ou au référent ECG pour approbation.

Remarque concernant l'orientation Santé intégrée dans la formation en école supérieure : le sujet choisi ou la situation pratique / en lien avec la patientèle ne doit pas avoir été étudié dans un autre travail écrit que la candidate ou le candidat aurait réalisé durant sa formation ES.

2.2 Méthodologie

Le travail écrit doit respecter les critères du travail et de la rédaction scientifique. À cet effet, il convient de tenir compte du niveau de formation de la rédactrice ou du rédacteur. Par cet exercice, les candidates et candidats se préparent aux travaux écrits des hautes écoles spécialisées. Un bon travail écrit remplit les critères suivants :

- Objectif clair et délimité,
- Gestion honnête des résultats provenant d'autres scientifiques,
- Manière de citer correcte,
- Sources vérifiables,
- Attitude objective [de la candidate ou du candidat],
- Manière de procéder méthodique,
- Conclusions compréhensibles,
- Évaluation objective des résultats,
- Travail contribuant à l'enrichissement personnel des connaissances,
- Évaluation réfléchie du travail accompli.

Le travail écrit doit rigoureusement s'attacher à répondre à la question directrice. Pour ce faire, il doit se fonder sur des informations, des faits et des résultats scientifiques attestés du domaine, qui soient actuels et pertinents, et les restituer objectivement et correctement. En outre, les réflexions ou expériences, recherches et observations propres doivent être justifiées et menées méthodiquement ainsi que documentées de manière exhaustive.

Littérature

Pour répondre à la question directrice, les candidates et candidats doivent tenir compte de la littérature spécialisée actuelle et pertinente. Les journaux scientifiques (p. ex. AvenirSocial, le magazine du travail social) et les travaux des associations professionnelles (p. ex. Association Alzheimer Suisse) sont également des sources intéressantes. La ou le responsable de stage peut aider la candidate ou le candidat à rechercher et à délimiter la littérature spécialisée adéquate. Comme propositions de solution au problème qu'ils abordent, les candidates et candidats peuvent reprendre ou tirer des recommandations du domaine scientifique concerné. Ils doivent en premier lieu s'appuyer sur des théories et des modèles qu'ils ont étudiés à l'ECG ou lors du cours préparatoire et des journées d'encadrement.

Données empiriques

En complément de la littérature, les candidates et candidats vont générer leurs propres données empiriques. Ils recourent à des méthodes de collecte des données étudiées à l'ECG, telles que les procès-verbaux d'observation, les entretiens, les expériences, etc. Le choix de la méthode est motivé en fonction de la question directrice. La procédure et les résultats sont documentés de manière compréhensible. La méthode de collecte des données doit être autorisée par l'entreprise/l'institution de stage. Celle-ci définit les dispositions relatives à la protection des données. Dans des cas motivés, il est possible de rédiger un travail de maturité spécialisée sur une base avant tout théorique si des raisons d'exploitation ne permettent pas de faire autrement, par exemple en raison de changements fréquents de patientes ou patients ou encore d'un changement de lieu ne permettant pas de mener une observation sur le long terme. Un tel travail doit partir d'une situation pratique spécifique observable, puis une réflexion doit être menée sur cette situation sur la base de la littérature scientifique où au moins un aspect de la thématique est approfondi. Pour rédiger un tel travail, les candidates et candidats doivent obtenir une autorisation écrite de l'ECG après discussion avec la référente ou le référent ECG et avec l'experte principale ou l'expert principal.

Anonymisation, consentement, protection

Conformément à la loi relative à la recherche sur l'être humain², les principes d'anonymat, de consentement et de protection des personnes concernées s'appliquent dans le cadre de la rédaction du travail. Les candidates et candidats doivent absolument s'enquérir des directives en la matière de leur entreprise/institution et les respecter.

Le travail écrit ne doit en aucun cas comporter des indications de nom, domicile, date de naissance et autres données personnelles de patientes et patients, de clientes et clients ou de collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise/institution. Les données saisies doivent être protégées et rendues anonymes dans le travail écrit (p. ex. Madame B ou Monsieur C). Les candidates et candidats sont soumis au devoir de discrétion. L'entreprise/l'institution de stage ainsi que les personnes observées doivent donner leur accord écrit pour participer à la recherche.

Les clientes et clients ou les patientes et patients ne doivent pas être mis en danger sur le plan physique ou psychique par la recherche. Si la personne observée n'est pas en mesure de donner elle-même son accord (p. ex. parce que ses capacités cognitives sont restreintes, qu'elle est mineure ou sous tutelle), ses représentants légaux doivent signer pour elle. La déclaration de consentement doit être discutée avec la ou le responsable de stage et archivée au sein de l'entreprise/institution. Un exemple de déclaration se trouve à l'[Annexe A2](#).

2.3 Réflexion sur le fond

Le problème relevant de la pratique ou la difficulté particulière rencontrée pendant le stage doivent être traités de manière objective. Cela signifie que la situation doit être représentée de façon aussi objective et précise que possible. En outre, elle doit être analysée et expliquée sur la base de théories et modèles actuels et appliquée à la question directrice.

² LRH, RS 810.30, cf. : www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesetze-und-bewilligungen/gesetzgebung/gesetzgebung-mensch-gesundheit/gesetzgebung-forschung-am-menschen.html

2.4 Traitement des résultats et conclusions

Les données issues des procès-verbaux d'observation, des questionnaires, des entretiens ou d'autres méthodes de collecte des données doivent être évaluées sous l'angle de la question directrice et représentées sous une forme adéquate. Les conclusions se fondent sur les données récoltées et comprennent des propositions de solutions visant à améliorer les soins, la prise en charge, l'accompagnement ou le soutien de clientes et clients ou le travail au quotidien (situation liée au travail ou à la clientèle). Enfin, l'enrichissement des connaissances est documenté.

2.5 Processus de réflexion

La conclusion (après la synthèse et les résultats) comprend une courte réflexion. Il s'agit de donner une évaluation personnelle de l'importance de la recherche et des résultats ainsi qu'un retour critique sur la manière de procéder. Les candidates et candidats reviennent sur les défis rencontrés, les expériences positives, leurs difficultés et la façon de les gérer et posent des questions ouvertes visant à poursuivre la réflexion (p. ex. procédures alternatives).

Partie B : Présentation orale et entretien consécutif

L'évaluation de la présentation orale suivie de l'entretien se déroule selon la grille d'évaluation « [Présentation orale et entretien consécutif](#) » (p. 17).

L'oral, d'une durée de 30 minutes, comprend la présentation orale du travail écrit (15 minutes) et un entretien (15 minutes). Lors de l'entretien, la référente ou le référent ECG et l'experte ou l'expert posent des questions sur la présentation et sur le travail écrit. Ils en profitent également pour approfondir certains contenus de ce travail.

À l'issue de la présentation orale et de l'entretien, la référente ou le référent ECG et l'experte ou l'expert valident l'évaluation et les résultats. L'évaluation de l'ensemble des examens de maturité spécialisée est ensuite approuvée par la direction d'école par voie de décision. L'experte ou l'expert prend les mesures appropriées pour que le déroulement de la présentation orale et de l'entretien puisse être reconstitué dans le cas d'un recours. À cet effet, les notes personnelles doivent être conservées au moins jusqu'à la fin du délai de recours.

1 Contenu et forme

1.1 Introduction

La présentation orale commence par l'introduction du sujet et la description du contexte. Il y a lieu d'expliciter la pertinence pratique du sujet. La problématique, l'objectif et la manière de procéder (p. ex. méthode de collecte des données utilisée) sont présentés et expliqués.

1.2 Résultats

Les principaux résultats sont présentés avec les conclusions de façon compréhensible et suivant une structure claire et logique. Les candidates et candidats apportent une réflexion critique sur leur manière de procéder et sur leur gestion des difficultés rencontrées. Ils concluent la présentation en exposant les questions restées ouvertes ou permettant d'aller plus loin et en dressent un bilan clair.

2 Présentation

2.1 Manière de présenter

Les candidates et candidats présentent leur exposé de manière calme et en parlant aussi librement que possible, avec une gestuelle naturelle et en maintenant régulièrement le contact visuel avec les personnes présentes dans la salle. Une diction claire et un débit de parole adapté permettent de rendre le propos compréhensible.

2.2 Langue

Les formulations employées sont précises et correctes. Il convient d'éviter des formulations floues ou vides de sens. Les termes et concepts centraux sont expliqués.

2.3 Recours à des outils de présentation

Les outils de présentation (Powerpoint, tableau noir, poster, etc.) aident à la compréhension du propos. Les outils et objets visuels doivent être sélectionnés avec soin et utilisés de façon attrayante lors de la présentation orale. Tout comme dans le travail écrit, les sources doivent être indiquées pour les contenus repris (cf. « Sources », [Annexe A3](#)).

3 Entretien

Lors de l'entretien, la personne responsable de l'ECG et l'experte ou l'expert posent des questions et approfondissent certains contenus du travail écrit. Les candidates et candidats mettent en évidence leurs connaissances spécifiques. Ils doivent exposer et justifier de manière convaincante leur manière de procéder et leur point de vue.

3.1 Connaissances spécifiques

Les candidates et candidats présentent des arguments objectifs et fondés pour étayer leur point de vue, font des liens (p. ex. entre la théorie et la pratique) et répondent aux questions de façon appropriée.

3.2 Communication

Les candidates et candidats distinguent les faits des opinions, utilisent un langage technique et exposent leur point de vue de manière convaincante.

3.3 Compétences personnelles

Les candidates et candidats mènent une réflexion sur leur travail sur la base des questions posées. Ils sont capables d'examiner leurs résultats en faisant preuve de recul.

Partie C : Note des examens de maturité spécialisée et grille d'évaluation

Il est possible d'obtenir au maximum 4 points par critère d'évaluation. Il convient de répondre à la question suivante : le critère d'évaluation est-il rempli ?

4 points	tout à fait
3 points	en grande partie
2 points	seulement partiellement
1 point	à peine
0 point	non

1 Travail écrit : exigences de forme et processus de travail

Candidate / candidat : _____

Critères d'évaluation	Points
Structure, typographie, volume et modalités de remise Travail écrit complet ; structure logique ; pondération des chapitres appropriée ; exigences concernant le volume et la typographie respectées ; texte organisé de manière claire, harmonisée et bien lisible ; modalités de remise respectées	/ 4
Correction linguistique Orthographe, grammaire et ponctuation correctes	/ 4
Expression écrite Formulation et argumentation précises, compréhensibles et cohérentes ; argumentation logique ; style adapté ; terminologie spécialisée	/ 4
Sources, citations, bibliographie Contenus propres et repris différenciés de manière systématique et correcte ; tableaux, graphiques et illustrations numérotés correctement ; éventuelle utilisation de l'IA clairement indiquée ; bibliographie complète et dans l'ordre alphabétique	/ 4
Processus de travail Conditions générales et accords respectés ; travail effectué de manière autonome et empreint d'initiative ; attitude autocritique ; retours de la référente ou du référent ECG pris en compte	/ 4
Points pour les exigences de forme et le processus de travail :	/ 20

2 Travail écrit : exigences de fond

Candidate / candidat : _____

Critères d'évaluation	Points
Sujet, question directrice, objectif Sujet principal synthétisé dans une question directrice pertinente ; objectif réaliste formulé de manière claire ; travail écrit orienté systématiquement de manière à répondre à la question directrice	/ 4
Méthodologie Littérature spécialisée orientée sur la question directrice ; méthode pertinente ; processus de travail et expériences consignés avec précision ; résultats scientifiques et spécifiques au domaine présentés de manière objective et correcte	/ 4
Réflexion sur le fond Problématique analysée sur la base de théories, modèles et ouvrages spécialisés et de recherche actuels et pertinents ; éléments centraux définis clairement, approfondis de façon appropriée et évalués de manière pertinente ; liens mis en évidence ; contenu structuré avec logique ; tableaux, graphiques et illustrations en lien avec le texte	/ 4
Traitement des résultats et conclusions Données issues des procès-verbaux d'observation, questionnaires, entretiens, etc. analysées de manière complète et en lien avec la question directrice ; conclusions et enrichissement des connaissances présentés de manière compréhensible	/ 4
Processus de réflexion Résultats analysés ; réflexion autocritique sur la manière de procéder et sur la gestion des difficultés ; questions et alternatives pour poursuivre la réflexion	/ 4
Points pour l'évaluation du fond :	/ 20
Total des points (évaluation de la forme et du fond) :	/ 40
Note du travail écrit³ :	_____

³ = 5x (nombre de points obtenus / nombre de points maximum) + 1, arrondie au point ou au demi-point

3 Présentation orale et entretien consécutif

Candidate / candidat : _____

Critères d'évaluation

Points

3.1 Contenu et forme

Introduction

Introduction compréhensible du sujet et du contexte ; pertinence par rapport à la pratique démontrée ; problématique, objectif et manière de procéder (méthode de recherche) expliqués / 4

Résultats

Présentation compréhensible des résultats selon une structure claire et logique ; questions ouvertes soulevées ; réflexion autocritique sur les résultats ; conclusion claire ; perspectives (questions pour aller plus loin, etc.) formulées / 4

3.2 Présentation

Manière de présenter

Candidat·e calme et parlant librement ; contact visuel maintenu ; volume et débit adaptés ; diction claire ; gestuelle adaptée / 4

Langue

Langue précise et correcte ; termes principaux expliqués ; jargon évité / 4

Recours aux outils

Outils de présentation utilisés de manière pertinente ; modèles, Powerpoint, objets, etc. utilisés de manière attrayante / 4

3.3 Entretien consécutif

Connaissances spécifiques

Arguments objectifs et fondés ; établissement de liens ; réponses adéquates aux questions / 4

Communication

Faits et opinions différenciés ; langage technique utilisé ; point de vue présenté de manière convaincante / 4

Compétences personnelles

Distance prise ; réflexion sur son propre travail / ses propres résultats sur la base des questions posées / 4

Points pour la présentation orale et l'entretien consécutif : / 32

Note de la présentation orale et de l'entretien consécutif ⁴: _____

⁴ = 5x (nombre de points obtenus / nombre de points maximum) + 1, arrondie au point ou au demi-point
2021.BKD.17884 / 868483

4 Évaluation

Remarque : entre la remise du travail écrit et la présentation orale, les candidates et candidats n'ont pas de contact avec la référente ou le référent ECG. Ils ne reçoivent donc pas de retour sur leur travail avant la présentation. La note du travail écrit leur est transmise en même temps que la note globale des examens de maturité spécialisée.

L'experte ou l'expert et la référente ou le référent ECG évaluent ensemble le travail écrit et la présentation orale suivie de l'entretien. La note générale des examens de maturité spécialisée se calcule sur la base de l'évaluation du travail écrit de maturité spécialisée, de la présentation orale de celui-ci et de l'entretien consécutif, la partie écrite valant deux tiers de la note et la partie orale un tiers. Elle est arrondie au point ou au demi-point. Le résultat est validé par la référente ou le référent ECG et par l'experte ou l'expert compétent, puis notifié dans une décision écrite par la direction d'école au nom de la commission d'examens.

Résultats des examens de maturité spécialisée

Note du travail écrit (2/3) : _____

Note de la présentation orale + entretien (1/3) : _____

Note globale des examens de maturité spécialisée : _____

Lieu et date : _____

Signature de la personne compétente ECG : Signature de l'expert·e :

Remise des formulaires d'évaluation ainsi que du procès-verbal de validation à l'ECG compétente

Partie D : Bases légales, non-respect des consignes, note globale insuffisante, répétition et compétences

1 Bases légales

L'ordonnance de Direction sur les écoles moyennes⁵ (ODEM), les « Directives sur le déroulement des examens de maturité spécialisée orientation Santé ou Travail social » de la Commission cantonale d'examens pour les écoles de culture générale⁶ ainsi que les calendriers des filières de maturité spécialisée⁷ règlent les examens de maturité spécialisée orientations Santé et Travail social, notamment les conséquences en cas de non-respect des consignes, décrites ci-après.

2 Non-respect des délais et des consignes

Travail remis en retard

Les examens de maturité spécialisée sont constitués du travail écrit de maturité spécialisée, de la présentation orale de celui-ci et de l'entretien consécutif. Si le travail écrit est remis hors délai sans juste motif, cela équivaut à une non-présentation à l'examen au sens de l'article 9 ODEM et conduit à l'échec aux examens de maturité spécialisée.

Plagiat

Dans le travail écrit, les pensées, informations, passages de textes d'auteurs et d'auteurs repris doivent être indiqués comme tels. À la remise de leur travail de maturité spécialisée, les candidates et candidats signent une déclaration sur l'honneur dans laquelle ils confirment être l'auteur ou l'auteur du travail remis et avoir cité les sources utilisées selon les directives du présent guide. Une source manquante est considérée comme du plagiat. Selon l'ampleur et la gravité du plagiat, il peut s'agir d'une fraude à l'examen. Celle-ci doit être signalée à la présidente ou au président de la commission d'examens compétente, qui déclare non réussie la totalité des examens de la candidate ou du candidat fautif, conformément à l'article 8 ODEM.

Date de la présentation orale suivie de l'entretien

Si la candidate ou le candidat ne se présente pas à la présentation orale à la date convenue sans l'accord préalable de la référente ou du référent ECG et sans juste motif, cela équivaut à une non-présentation à l'examen au sens de l'article 9 ODEM et conduit à l'échec aux examens de maturité spécialisée.

Respect des autres délais et non-respect répété

Le respect des délais et termes durant la rédaction du travail de maturité spécialisée prévus dans le calendrier et des éventuelles échéances convenues avec la référente ou le référent ECG est pris en compte dans l'évaluation (sous « Processus de travail »). Si les délais ne sont pas respectés à plusieurs reprises, la direction de l'ECG peut exclure la candidate ou le candidat de la

⁵ Ordonnance de Direction du 16 juin 2017 sur les écoles moyennes (ODEM), disponible sous : https://www.belex.sites.be.ch/app/fr/texts_of_law/433.121.1

⁶ Les directives sont disponibles en ligne sous : www.be.ch/ccceg.

⁷ Les calendriers des filières de maturité spécialisée sont disponibles en ligne sous : www.be.ch/msp

filière formation de la maturité spécialisée.

3 Note globale insuffisante

Si les examens de maturité spécialisée sont jugés insuffisants, ils peuvent être répétés dans les quatre semaines suivant l'évaluation. Cela signifie que le travail écrit de maturité spécialisée peut être retravaillé une fois dans les quatre semaines suivant l'évaluation, puis présenté oralement et défendu lors de l'entretien consécutif. La note générale attribuée pour les examens de maturité spécialisée retravaillés ne peut pas être supérieure à 4. Les examens doivent être répétés dans leur totalité : il n'est pas possible de refaire uniquement la partie écrite ou la partie orale.

S'il n'est pas fait usage de cette possibilité dans le délai fixé, la note insuffisante est maintenue et l'échec aux examens de maturité spécialisée est notifié par voie de décision.

4 Répétition de l'année de maturité spécialisée

Les candidates et les candidats qui ont échoué aux examens de maturité spécialisée peuvent recommencer la filière de maturité spécialisée directement après leur échec. La formation doit être répétée dans sa totalité, c'est-à-dire y compris le cours d'introduction, les journées d'encadrement, le stage et l'examen. Les candidates et candidats peuvent répéter les examens de maturité spécialisée une fois au maximum dans le même domaine professionnel. Il convient à cet effet de choisir un autre sujet et une nouvelle question directrice.

5 Compétence en cas d'ambiguïtés et de cas non réglés

La Commission cantonale d'examens pour les écoles de culture générale (CCECG) est compétente pour statuer sur les ambiguïtés ou les cas non réglementés.

6 Recours

Les décisions (sur le stage, les examens de maturité spécialisée) peuvent faire l'objet d'un recours écrit et motivé dans les 30 jours suivant la notification des résultats.

Le recours doit être adressé à la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne.

Annexe

A1 Grille Plan du travail

Nom et prénom :		École :	
Titre :			
Définir le problème	1. Définir un problème relevant de la pratique ou une difficulté particulière rencontrée lors du stage avec une patiente ou un patient ou une cliente ou un client (exemple de cas) ou avec une situation (situation pratique)		
	2. Décrire le problème		
Clarifier le problème	3. Formuler des questions. Que connaît-on déjà de ces problématiques ?		
	4. Définir et délimiter un objectif (à l'aide des critères SMART : spécifique, mesurable, acceptable, réaliste, temporellement défini)		
	5. Formuler le sujet et la question directrice		
	6. Définir la méthode de collecte des données et clarifier les directives de l'entreprise/l'institution concernant la protection des données. Faire signer la déclaration de consentement à l'entreprise/l'institution et, le cas échéant, aux patientes et patients ou aux clientes et clients		

Chercher et contrôler les solutions	7. Définir une stratégie : comment atteindre l'objectif (point 4) ?
	8. Définir le lien entre la théorie et la pratique : délimiter les contextes théoriques, la théorie et la littérature scientifique qui contribuent à répondre au problème (en premier lieu les théories et modèles étudiés à l'ECG et lors du cours d'introduction)
	9. Définir les méthodes : comment mettre en œuvre la théorie en pratique afin qu'elle participe à résoudre le problème ?
	10. Présenter les résultats : définir la forme adaptée (cf. objectif, point 4)
	11. Vérifier les effets : analyser et évaluer les résultats (succès oui/non ?)
	12. Tirer des conclusions
	13. Indiquer correctement les sources, etc.

A2 Déclaration de consentement

Concernant la déclaration de consentement, les directives de l'entreprise/l'institution doivent en tous les cas être respectées. La déclaration peut être présentée de la manière suivante :

Auteur·e : _____

Sujet/question directrice du travail écrit : _____

Méthode de collecte des données prévue : _____

1. Accord de l'entreprise/l'institution concernant la méthode de collecte des données prévue

Date : _____ Entreprise/Institution : _____

Signature : _____

2. Accord de la patiente/cliente ou du patient/client

Je, soussigné·e....., déclare que l'auteur·e du présent travail écrit peut utiliser les informations suivantes :

	Oui	Non
Données issues de mon dossier patient/de ma documentation client	☐	☐
Informations découlant des observations, entretiens, expériences ou d'autres méthodes de collecte des données portant sur mon cas	☐	☐
Photos sur lesquelles je ne suis pas identifiable	☐	☐

Ces informations servent uniquement de base à la recherche liée à la situation d'une patiente ou d'un patient ou d'une cliente ou d'un client ou à un exemple de cas pour le travail écrit et la soutenance.

L'auteure ou l'auteur doit traiter toutes ces informations de manière confidentielle et anonyme afin qu'à aucun moment il ne soit possible d'identifier la personne faisant l'objet de l'étude.

Date :

Signature :

La déclaration de consentement est archivée par l'entreprise/l'institution.

A3 Sources

La manière de citer les sources et la bibliographie suivent les normes françaises de l'*American Psychological Association* (APA). Les principales bases utiles au travail de maturité spécialisée sont présentées ci-après. De plus amples informations se trouvent sous <https://www.hetsl.ch/organisation/services/biblio/normes-apa/>

Il doit être clairement indiqué dans le texte quels contenus, pensées ou idées proviennent d'autrui. Les citations (cf. [A3.2](#)) et l'indication des sources (cf. [A3.1](#)) permettent de les identifier. La bibliographie (cf. [A3.3](#)) regroupe toutes les sources utilisées dans une liste. La bibliographie et les sources utilisées dans le texte doivent correspondre, c'est-à-dire que la bibliographie doit contenir toutes les sources citées dans le texte.

A3.1 Citation de source : référence courte

Dans le corps du texte, les sources sont mentionnées à l'aide d'une référence courte. Les références doivent ensuite être explicitées de manière complète dans la bibliographie à la fin du travail écrit.

La référence courte comporte, entre parenthèses, le nom de famille de l'auteure ou de l'auteur et l'année (exemple 1). Si une source est citée mot pour mot, le numéro de la page doit en outre être indiqué (exemple 2). Le [point A3.2](#) met en évidence les différences entre les citations directes et les citations indirectes.

Avec deux auteures ou auteurs, les noms sont séparés par « et » (exemple 1) ou par « & » entre parenthèses (exemple 3). Lorsqu'il y a trois auteures ou auteurs ou plus, il ne s'agit pas de lister tous les noms, mais d'écrire le nom de l'auteure principale ou de l'auteur principal, suivi de « et al. », par exemple : Meier et al. (2018).

Exemple 1 Lazarus-Mainka et Siebeneick (2000) considèrent que ...

Exemple 2 « ... » (Staudacher, 2012, p. 128)

Exemple 3 « ... » (Larazus-Mainka & Siebeneich, 2000, p. 30)

Pour les sources tirées d'Internet, la référence doit contenir le nom de l'auteure, de l'auteur ou de l'entité (institution, association, etc.) et l'année de publication. Si aucune personne ou entité n'est identifiable, il convient d'indiquer le titre de la page Internet ou du texte internet.

Exemple « ... » (Association Alzheimer Suisse, 2016)

Les illustrations sont accompagnées d'une légende et sont numérotées dans l'ordre croissant (Ill. 1, Ill. 2, ...). Si l'illustration est reprise, la source est mentionnée à l'aide d'une courte référence et figure dans la bibliographie. Si une illustration, un tableau ou un graphique (dont le volume est important) n'apparaît que dans l'annexe, le texte doit en faire mention.

Exemple Ill. 8 : La structure carrée de messages avec trois destinataires possibles (Schulz von Thun, 2005, p. 33).

A3.2 Citations

Les idées d'autres personnes peuvent être citées directement (mot pour mot) ou indirectement (en y faisant référence). Dans les deux cas, le texte doit indiquer la source. Il est possible de citer une citation (source secondaire) uniquement si l'original n'est pas accessible moyennant un effort raisonnable. Il convient de toujours utiliser la dernière édition d'un ouvrage.

Citation directe

Dans le cas d'une citation directe, le texte est repris mot pour mot et est intégré dans le corps du texte.

- Une courte citation est mise entre guillemets.
- Une longue citation (40 mots ou plus) est séparée du texte principale et mise en évidence grâce à un retour à la ligne et à un retrait de paragraphe (sans guillemets, justifié).
- Les omissions sont indiquées à l'aide de points de suspension entre crochets.
- Toute modification de la citation (explication, mise en évidence, adaptations syntaxiques, etc.) doit figurer entre crochets.
- Une source secondaire doit également être indiquée en tant que telle.

Courtes citations directes

- Exemple « Une déficience auditive non traitée peut entraver le développement verbal (Lawrence, 2022) ».
- Exemple Josie Bernicot et Alain Bert-Erboul (2009, p. 136) attestent que « les conditions d'accueil extrafamilial (gardienne agréée et crèche) favoriseraient le développement des aspects structurels du langage,[...]»
- Exemple « Les sens opèrent au travers d'organes sensoriels qui se développent de façon très précoce durant la vie intra-utérine (Ayres, 1972, citée par Bellusso & al., 2017) »

Longues citations directes

- Exemple « À ce jour, la Suisse ne dispose toujours pas de données statistiques fiables et actualisées sur le placement d'enfants et d'adolescents en famille d'accueil et en institution [...] Selon les statistiques de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), on dénombrait fin 2017 environ 3700 enfants placés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance en vertu de l'article 310 du Code civil (COPMA 2018), c'est-à-dire vivant en institution, dans une famille d'accueil ou chez des proches, contre 3500 en 2016 (COPMA 2017). Ces chiffres ne tiennent toutefois pas compte des placements volontaires, non ordonnés par une autorité. » (Seiterle, 2018)

Citation indirecte

Même si l'idée n'est pas citée mot pour mot, mais reprise en substance, paraphrasée ou résumée, la source doit être mentionnée. Le sens du passage cité doit être exact et rendu de manière à ce que la lectrice ou le lecteur puisse distinguer clairement si c'est l'auteure ou l'auteur qui parle ou non. Une citation indirecte ne nécessite pas de guillemets.

- Exemple Le développement de la parole est lié à l'audition, ainsi un problème auditif peut ralentir voire empêcher l'acquisition du langage (Lawrence, 2022).

A3.3 Bibliographie

Les sources indiquées par ordre alphabétique selon le nom de l'auteure ou de l'auteur dans la bibliographie sont présentées de manière différente en fonction du type de publication. Les formes les plus courantes de textes scientifiques sont les monographies, les articles tirés d'ouvrages collectifs ou de journaux et les sources Internet.

- **Monographie** : la monographie est écrite entièrement par une auteure, un auteur ou plusieurs auteures et auteurs et est publiée sous forme de livre. Lorsqu'il y a plusieurs auteures ou auteurs, les noms sont séparés par des virgules et par « & ».
- **Article** : l'article est une forme de texte plus courte publié avec d'autres articles dans un ouvrage collectif ou dans un journal. Pour ces articles, il faut indiquer le nom de l'auteure ou de l'auteur, le titre de l'ouvrage collectif ou du journal et l'édition (éd.). S'il y a deux éditrices et éditeurs, les noms doivent être séparés par « & » ; à partir de trois éditrices et éditeurs, il convient de séparer les premiers noms par des virgules et le dernier par « & ». Jusqu'à trois éditrices ou éditeurs, il faut citer tous les noms ; au-delà, seul le nom de l'éditrice ou l'éditeur principal est indiqué, suivi de la mention « et al. » (et autres). Si l'ouvrage collectif est publié dans une série, il convient de préciser le titre de la série et, s'il y en a un, le numéro du volume.
- **Internet** : si la citation provient d'un site Internet, le nom de l'auteure, de l'auteur ou de l'entité (institution, association, etc.) doit être mentionné, ainsi que la date de publication et le lien. Pour les documents issus d'Internet, le lien complet vers la page Internet est ajouté après le nom du document. Après discussion avec la référente ou le référent ECG, les sources Internet doivent être imprimées et ajoutées à l'annexe.

Pour toutes les formes de publication, mis à part les pages Internet et les monographies, il faut indiquer les numéros de page dans la bibliographie. Si disponible, il convient également de noter le numéro DOI (*digital object identifier*, identifiant numérique d'objet) pour toutes les formes de publication. Pour les textes écrits dans une langue étrangère, il faut en outre donner une traduction du titre entre crochet (cf. exemple ci-dessous).

Monographie

Format : Nom, initiale du prénom. (année). *Titre : sous-titre* (édition). Maison d'édition.

Exemple 1 : un·e auteur·e ; exemple 2 : plusieurs auteur·e·s ; exemple 3 : collectivité comme auteur.

Exemple 1	Virat, M. (2019). <i>Quand les profs aiment les élèves, psychologie de la relation éducative</i> . Odile Jacob
Exemple 2	Lazarus-Mainka, G., & Siebeneick, S. (2000). <i>Angst und Ängstlichkeit</i> [Peur et inquiétude]. Hogrefe.
Exemple 3	Ville de Genève, Unité Agenda 21. (2006). <i>Culture et développement durable</i> . Ville de Genève.

Article dans un ouvrage collectif

Format : Nom, initiale du prénom. (année). Titre de l'article. In initiale du prénom. Nom (éd.), *Titre de l'ouvrage collectif* (numéros de page). Maison d'édition.

- Exemple Coutrot, T. (2015). Réorganisations du travail : un régime à bout de souffle. In A. Thébaud-Mon, P. Daveties, L. Vogel & S. Volkoff (dir.) *Les risques du travail, pour ne pas perdre sa vie à la gagner* (pp. 17-27). La découverte.
- Exemple Graff, U. (2011). Genderperspektiven in der Offenen Kinder- und Jugendarbeit. In H. Schmidt (Hrsg.), *Empirie der Offenen Kinder- und Jugendarbeit* [Empirisme de l'animation de jeunesse](S. 179 – 188). VS Verlag für Sozialwissenschaften. https://doi.org/10.1007/978-3-531-92714-5_6
- Exemple Rip, A. & Groenwegen, P. (1989). Les faits scientifiques à l'épreuve de la politique. In M. Callon (éd.), *La science et ses réseaux* (pp. 38-40). La Découverte.

Article dans un journal

Format : Nom, initiale du prénom (année). Titre de l'article. *Journal*, *volume* (numéro), numéros de page.

Si la publication n'est pas faite sous forme de volumes, le numéro est écrit en italique (exemple 1).

- Exemple 1 Köppel, R., & Acél, P. (2015). Vorteile kleiner, selbstorganisierender Pflegeteams [Les avantages d'une équipe d'encadrement petite et autonome]. *NOVA Das Fachmagazin für Pflege und Betreuung*, 10, 27-29.
- Exemple 2 Clot, Y. (2004). Le travail entre fonctionnement et développement. *Bulletin de psychologie*, 57(469), 5-12.
- Exemple 3 Lager, G., Sittarme, F., Lasserre-Moutet, A., Chambouleyron, M., Giordan, A. & Golay, A. (2013) La dimension infra-cognitive peut interférer avec l'apprentissage. *Éducation thérapeutique du patient*, 5(2), 219-227.
<http://dx.doi.org/10.1051/tpe/2013033>

Source Internet

Format : Nom, initiale du prénom. (date de la publication, de la dernière mise à jour ou du copyright). *Titre*. Adresse Internet (URL) de la page ou du document PDF

Exemple 2 : collectivité.

- Exemple 1 Jorio, L. (2017, 30 décembre). *L'assistant social, un accompagnateur, pas un comptable*. SWI swissinfo.ch. https://www.swissinfo.ch/fre/pr%C3%A9ca-rit%C3%A9-et-pauvret%C3%A9-en-suisse_l-assistant-social--un-accom-pagnateur--pas-un-comptable/43775488
- Exemple 2 Confédération suisse, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (2023, juillet) *Chiffres de la violence domestique en Suisse*
<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/08/28/9117d3b4-6157-48d3-a705-7a22e8426976.pdf>

Bases légales

Format : Forme de l'acte législatif avec date et titre complet (abréviation officielle ; numéro du recueil systématique ; version en vigueur au moment de la citation)

Pour les bases légales cantonales, il faut mentionner le canton (exemple 2).

- Exemple 1 Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10 ; version du 1^{er} septembre 2023)
- Exemple 2 Ordonnance du canton de Berne du 20 mai 2020 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (OAAR ; RSB 861.111 ; version du 1^{er} juillet 2020)

Exemple de bibliographie

- Clot, Y. (2004). Le travail entre fonctionnement et développement [Arbeit zwischen Funktionalität und Entwicklung]. *Bulletin de psychologie*, 57(469), 5-12.
- Confédération suisse, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (2023, juillet) *Chiffres de la violence domestique en Suisse*. <https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/08/28/9117d3b4-6157-48d3-a705-7a22e8426976.pdf>
- Coutrot, T. (2015). Réorganisations du travail : un régime à bout de souffle. In A. Thébaud-Mon, P. Daveties, L. Vogel & S. Volkoff (dir.) *Les risques du travail, pour ne pas perdre sa vie à la gagner* (pp. 17-27). La découverte.
- Graff, U. (2011). Genderperspektiven in der Offenen Kinder- und Jugendarbeit. In H. Schmidt (Hrsg.), *Empirie der Offenen Kinder- und Jugendarbeit* [Empirisme de l'animation de jeunesse](S. 179 – 188). VS Verlag für Sozialwissenschaften. https://doi.org/10.1007/978-3-531-92714-5_6
- Jorio, L. (2017, 30 décembre). *L'assistant social, un accompagnateur, pas un comptable*. SWI swissinfo.ch. https://www.swissinfo.ch/fre/pr%C3%A9carit%C3%A9-et-pauvret%C3%A9-en-suisse_l-assistant-social--un-accompagnateur--pas-un-comptable/43775488
- Köppel, R., & Acél, P. (2015). Vorteile kleiner, selbstorganisierender Pflegeteams [Les avantages d'une équipe d'encadrement petite et autonome]. *NOVA Das Fachmagazin für Pflege und Betreuung*, 10, 27-29.
- Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10 ; version du 1^{er} septembre 2023).
- Ordonnance du canton de Berne du 20 mai 2020 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (OAAR ; RSB 861.111 ; version du 1^{er} juillet 2020)
- Rip, A. & Groenwegen, P. (1989). Les faits scientifiques à l'épreuve de la politique. In M. Callon (Ed.), *La science et ses réseaux* (pp. 38-40). La Découverte.
- Ville de Genève, Unité Agenda 21. (2006). *Culture et développement durable*. Ville de Genève.

A4 Déclaration sur l'honneur

La présente déclaration sur l'honneur doit être remise imprimée et signée à la main en même temps que le travail de maturité spécialisée.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR (TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE)

Nom et prénom	
Domaine professionnel (Santé, Travail social)	
Titre du travail	
Personne compétente ECG	
Date de remise du travail de maturité spécialisée	

Par la présente je soussigné·e, _____, déclare

- avoir pris connaissance du contenu et des consignes du document « Examens de maturité spécialisée orientations Santé et Travail social. Guide sur le travail écrit et la présentation orale suivie d'un entretien » ;
- avoir effectué moi-même le travail, respecté les exigences en matière de protection des données et obtenu le consentement des patientes et des patients ou des clientes et des clients ;
- avoir réalisé le travail de maturité spécialisée de façon autonome et n'avoir utilisé aucune autre source et aide que celles mentionnées, et avoir indiqué comme tels tous les passages que j'ai repris mot pour mot ou en paraphrasant ou que j'ai générés ou modifiés à partir d'un outil de génération de textes par IA ;
- être conscient·e que, en vertu de l'article 8, alinéa 2 de l'ordonnance de Direction du 16 juin 2017 sur les écoles moyennes (ODEM ; RSB 433.121.1), la totalité des examens est déclarée non réussie en cas de fraude ;
- avoir pris connaissance du fait que, à des fins de contrôle du respect de la déclaration d'authenticité et des réglementations concernant le plagiat, mon travail peut être vérifié au moyen d'un logiciel de reconnaissance de plagiat et qu'il peut être, dans ce but, reproduit et durablement sauvegardé dans une base de données sécurisée de façon anonymisée, et qu'il peut être utilisé ou consulté pour le contrôle de travaux de tiers.

Lieu et date : _____

Signature : _____